

30 - Animations commerciales et artisanales - Subventions aux associations

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Il est proposé que le Conseil Municipal de Besançon apporte son soutien financier à l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB), à l'Union des Commerçants de Besançon (UCB), à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs (CMA25) ainsi qu'à l'association Métiers d'Art en Franche-Comté, pour conduire leurs diverses actions et animations en faveur du commerce et de l'artisanat, dans les conditions suivantes :

I - Office de Commerce et de l'Artisanat

Au cours de l'année 2013, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon (OCAB) a poursuivi son action promotionnelle de l'espace marchand bisontin en organisant deux grandes manifestations de dimension régionale : les Instants Gourmands et le Marché de Noël, qui seront à nouveau organisés en 2014.

De même, pour conforter la zone de chalandise, et conformément aux directives de son Conseil d'Administration, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi son effort de communication sur l'activité marchande bisontine dans toutes ses composantes.

Ainsi, outre une communication forte s'appuyant sur les réseaux habituels (affichage, presse, etc.) l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a diffusé à l'attention de cibles bien identifiées 90 000 exemplaires d'un magazine de qualité faisant la promotion de l'activité commerciale et artisanale de Besançon.

L'objectif de développement des adhésions en général, et sur les zones périphériques en particulier, reste une priorité de l'Office. L'aide de la collectivité est indispensable pour mettre en œuvre le plan d'actions envisagé.

Il est important pour la Ville de Besançon de maintenir son soutien financier à une association qui travaille pour le développement de l'ensemble de son commerce et de son artisanat, ainsi qu'au renforcement de sa notoriété.

Outre cette subvention, elle apportera son soutien logistique par une intervention de ses services techniques, notamment lors des manifestations des Instants Gourmands et du Marché de Noël.

La convention d'objectifs correspondante a donc pour objet de fixer les engagements et obligations réciproques, tant de la Ville de Besançon que de l'Office de Commerce et de l'Artisanat, ainsi que les modalités de versement de la subvention. Elle prévoit également la mise en place d'une commission de suivi.

Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention de 228 490 €, en légère baisse par rapport à la subvention accordée en 2013.

Cette subvention est décomposée de la manière suivante :

- 80 500 € seront consacrés au fonctionnement de l'Association,
- 113 015 € seront dévolus à la mise en œuvre d'un plan de communication et de promotion, notamment des manifestations visées ci-dessus,
- 24 475 € pour les animations complémentaires du Marché de Noël,
- 10 500 € pour «Cœur de ville plus facile».

La Ville s'engage à verser la subvention en plusieurs fois sur appel de fonds justifié par un plan de trésorerie prévisionnel.

II - Union des Commerçants de Besançon - FISAC

La Ville de Besançon a déposé un dossier de demande de subvention au titre du FISAC, le 29 juin 2012.

Pour assurer le lancement des actions permettant d'accompagner les commerçants pendant les travaux du tramway, la Ville et ses partenaires se sont engagés au travers de plusieurs actions, lancées dès le second semestre 2012, dont un bilan, est présenté aujourd'hui.

Cette anticipation a produit un double effet, à la fois proactif puisque les actions ont pu accompagner les entreprises au moment opportun de réalisation des travaux, mais a fragilisé les équilibres financiers prévisionnels du fait de l'absence de réponse de l'Etat.

C'est ainsi qu'un cabinet (Callias) a été recruté par l'UCB pour l'action «suivis individualisés», et aujourd'hui le paiement des prestations fournies est demandé par cette entreprise.

L'action «suivis individualisés» a été menée par le Cabinet Callias auprès de 17 entreprises volontaires, situées sur le tracé et éligibles au titre de leur activité et du chiffre d'affaires (seuil d'un million d'euros).

La Ville de Besançon a participé financièrement à cette action à hauteur de 3 500 €, la CCIT pour 4 500 €.

Ces crédits ont été versés dès le démarrage de l'action pour versement des arrhes au Cabinet Callias. L'action a été clôturée en janvier 2013 (fin des rendez-vous auprès des entreprises suivies).

Ce Cabinet vient d'adresser à l'Union des Commerçants de Besançon une facture pour paiement du reliquat restant dû, soit 8 779 € TTC, ce qui correspond à la participation attendue de l'Etat (7 340 € HT).

L'Etat n'ayant pas donné de réponse sur sa participation au titre du FISAC, l'incertitude demeure quant au délai dans lequel cette décision interviendra.

L'UCB, maître d'œuvre, a indiqué ne pas pouvoir honorer cette facture sans prendre de risque quant à son équilibre financier.

Par ailleurs le Cabinet Callias ne peut supporter plus longtemps une attente et une situation consistant à lui faire supporter le risque financier.

En qualité de maître d'ouvrage de cette opération, il est proposé que la Ville de Besançon prenne en charge l'avance de la part du FISAC (et donc de la facture du Cabinet Callias) en versant à l'UCB les crédits correspondants à cette prestation (8 779 € TTC) à budget constant sur le budget 2014 de la délégation Commerce.

III - Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Doubs (CMA 25) propose quant à elle de valoriser les savoir-faire de ces ressortissants dans le cadre de son opération «Cœur d'artisan», dont c'est la 5^{ème} édition, laquelle se déroulera du 10 au 23 mars 2014.

Dans l'objectif de faire connaître les artisans et de promouvoir le rôle qu'ils jouent en matière de proximité, cette action ambitionne de valoriser l'ensemble des activités artisanales sur le territoire du département.

Une cinquantaine d'artisans ont participé en 2013 à cette opération sur le territoire de la Ville de Besançon, la CMA 25 projette une soixantaine d'inscrits pour 2014.

Les artisans se mettront en valeur soit de manière individuelle dans le cadre de leurs ateliers qu'ils ouvriront alors au public, soit dans le cadre de regroupements collectifs.

De plus, «le show des créateurs», au cours d'un spectacle qui se déroulera jeudi 3 avril 2014, clôturera cette opération, en mettant en avant un travail collectif axé autour des savoir-faire de la mode.

Ces jeunes créateurs proposeront à La Rodia, un défilé de créations spécialement réalisées par eux pour l'occasion, assistés des étudiants du Lycée Jules Haag, section métiers de la mode.

Toute cette opération sera soutenue par un plan de communication fort, affichage 4 x 3, achat d'espace presse, rédactionnels, kits de communication, sets de tables, etc.

Il est demandé le soutien de la Ville de Besançon, ainsi que pour les quatre précédentes éditions, pour les actions de communication sur la Ville, à hauteur de 7 500 € sur un budget total de 25 000 €.

Toute cette opération sera soutenue par un plan média fort (affichage, presse, rédactionnels, kits de communication, prospectus, sets de tables, etc.)

Il est demandé le soutien de la Ville de Besançon, ainsi que pour les quatre précédentes éditions, à hauteur de 7 500 €.

IV - Métiers d'Art en Franche-Comté

L'Association Métiers d'Art en Franche-Comté organise d'une année sur l'autre, en alternance avec le marché de potiers créateurs, le marché des bijoux de création, qui en 2014, se déroulera les 24 et 25 mai, sous l'appellation spirales et volutes.

Il est demandé la reconduction du soutien de la Ville de Besançon à hauteur de 4 850 €.

En cas d'accord, l'ensemble des sommes sont à prélever sur le compte 65.91/6574 CS 10111.

Propositions

Il est proposé au Conseil Municipal de Besançon :

- de décider l'attribution des subventions susvisées,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes les conventions à intervenir.

«M. Frank MONNEUR : Il s'agit ici de subventions aux associations favorisant le commerce au niveau de la Ville, donc c'est très bien. Je note au passage effectivement que la subvention notamment pour l'Office du Commerce et de l'Artisanat est annoncée, pour reprendre l'expression dans le rapport «en légère baisse». Nous savons tous que la situation est compliquée sur le plan financier mais cela est dommage et pose une petite question quand même par rapport notamment au soutien à l'activité commerciale. Nous avons tous conscience encore une fois de la difficulté de l'exercice et Jacques MARIOT ici présent a fait le maximum, nous le savons tous, avec les moyens qui lui étaient attribués. Toutefois je ne vais pas surprendre les collègues de la majorité puisque pour le coup ce sont des propos que j'ai souvent développés et tenus en interne mais nous savons tous que, pour tout un tas de raisons, les commerçants ont souffert ces deux dernières années sur la ville et particulièrement sur le centre-ville et sur Battant. C'est vrai qu'il est dommageable peut-être de ne pas soutenir davantage à travers notamment les subventions pour les aider. Evidemment la situation est celle-ci. Je pense que maintenant il convient peut-être d'accélérer un peu la démarche afin de les soutenir, afin de relancer l'économie commerciale de notre ville. Cela évidemment ne s'invente pas, il ne suffit pas de claquer des doigts mais je crois qu'il y a deux axes principaux qui semblent être importants, le premier bien évidemment c'est l'accessibilité concernant le centre-ville et Battant. Alors évidemment le tramway commence à circuler pour ses essais, il circulera en septembre et nous en sommes tous très heureux. Toutefois il faut rappeler que le stationnement a quand même souffert ces dernières années, et encore une fois je ne surprends

pas mes collègues en disant cela parce qu'ils connaissent mon point de vue là-dessus. Je pense qu'il faudrait éventuellement revenir notamment sur la gratuité du stationnement entre 12 h et 14 h et je terminerai, pour ne pas être trop long, avec ce qui semble impératif et indispensable aujourd'hui, même si je sais que des efforts ont été faits de part et d'autre, c'est-à-dire renouer le dialogue de façon constructive et non polémique avec ces acteurs essentiels que sont les commerçants de toute la ville.

M. LE MAIRE : Merci Frank, je ne suis pas surpris, j'ai lu ça sur un petit document que tu as distribué, c'est la copie conforme de ce que tu as dit donc j'ai presque envie de dire «plus démagogue que moi tu meurs» mais... ça fleure bon...

Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA : Juste une remarque ; je suis en accord avec ce rapport, je pense que c'est important d'aider les commerçants sur leurs actions de promotion et je trouve intéressant qu'ils se mettent en association et qu'ils travaillent ensemble, c'est un travail collectif, je suis toujours d'accord. Je me dis juste qu'étant donné le projet global de la Ville, et en particulier dans le domaine de l'environnement, ça aurait pu être intéressant d'introduire un volet un peu développement durable dans les conventions de quelques objectifs...

M. LE MAIRE : Je voudrais profiter de ce rapport pour dire et ça Frank l'a dit et il a raison sur ce point-là, qu'il y a un changement fondamental, ce sont les rapports avec l'Union des Commerçants. Je crois qu'il y a une période où l'Union des Commerçants était en guerre contre la mairie. Aujourd'hui il y a deux co-présidents ou vice-présidents qui sont des personnes avec qui on a de bons rapports. Là on est dans la construction et moi je m'en réjouis. Quand les commerçants viennent me dire ou à Jacques : comment peut-on améliorer effectivement l'image de notre ville, ça me plaît beaucoup plus que d'entendre à la radio, de voir à la télévision ou de lire dans la presse des commerçants qui disent : «ne venez surtout pas à Besançon parce qu'on ne peut pas y accéder, il y a des trous partout, on ne peut pas stationner et on ne peut pas circuler». Donc je note un changement total d'appréhension des problèmes par l'association des commerçants, je m'en félicite et ils peuvent compter sur mon soutien total et celui de l'Adjoint aussi pour aller encore plus loin et évoquer entre autres tout ce qui a déjà été dit aujourd'hui, que nous connaissons bien.

Je rappelle simplement que le stationnement entre 12 h et 14 h, s'il a été mis payant ce n'est pas pour «gagner des sous», c'est à la demande des commerçants eux-mêmes, entre autres des restaurateurs, pour faire en sorte qu'il y ait -c'est sûr qu'on peut en discuter- une rotation parce que les personnes qui venaient dans les restaurants ou faire des achats en ville entre 12 h et 14 h ne trouvaient pas de place et ça permettait donc une rotation, c'est pour cela que ça a été mis en place, pas pour autre chose.

M. Michel OMOURI : D'abord je suis heureux que M. MONNEUR ait enfin compris qu'il y avait une problématique sur l'accessibilité, sur la gratuité du stationnement entre 12 h et 14 h, je suis content. Au moins on pourra dire que dans ce conseil municipal aujourd'hui on s'aperçoit que la parole est libérée, Monsieur le Maire, c'est ça qui est intéressant. Aujourd'hui vous commencez à comprendre ce qu'est la démocratie, la parole est libérée.

M. LE MAIRE : (réactions) Mes amis m'ont dit «surtout ne t'énerve pas», je ne m'énerve pas, je suis détendu. Je suis un homme heureux, très détendu, c'est bien.

Quels sont ceux qui sont pour ces subventions qui bien sûr pourraient être plus importantes ? Quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas, tout le monde est d'accord, c'est parfait».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. BONNET n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 22 janvier 2014.